

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nadia Mallais	Numéro de permis 2021125	Date d'inspection Le 24 janvier 2025	
Nom de l'établissement La Garderinade		Numéro de téléphone (506) 855-4947	
Adresse 158 rue Albini Dieppe NB E1A 1T7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer les enfants jouer librement a l'intérieur et le dîner.
Les enfants après le dîner, commence un bricolage de la St-Valentin et dansent librement avec la musique.
L'après-midi fini avec les enfants aller se faire glisser a la bute.

Le ratio est respecté pendant l'inspection

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 janvier 2025

Date

original signé par
Nadia Mallais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 janvier 2025

Date